RAPPORT ANNUEL 2023

DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ÉGLISE UNIE DU CANADA

Faits en bref sur votre régime de retraite 3

Messages aux membres 4

Gouvernance 11

Activités menées en 2023–2024 14

Donneés financières 15

Rapport sur l'investissement responsable 19

Fournisseurs de services 24

Principes fondateurs 25

Communications du Conseil de retraite 26

Bénévoles et employés 27

voir uccbenefits.ca/fr >>> << Régime de retraite >>

FAITS EN BRIEF sur votre régime de retraite

Au 31 décembre 2023

Données démographiques

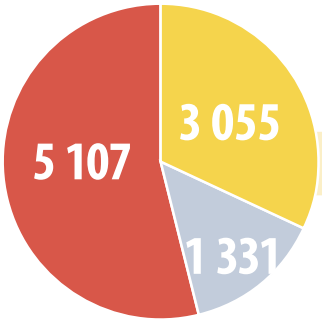

5 107 membres retraités (y compris les conjoints survivants)

3 055 membres actifs

1 331 titulaires d'une rente acquise différée

300 membres actifs ont plus de 65 ans

1 236 membres actifs on entre 55 et 64 ans

1 519 membres actifs on moins de 55 ans

Membre retraité : membre qui touche actuellement ses prestations de retrait

Membre actif : membre qui est actuellement employé par l'Église Unie

Titulaire d'une rente acquise différée : membre qui a accumulé des prestations de retraite, mais qui ne les touche pas encore

Durée moyenne de cotisation au régime **19** ans

Durée moyenne de perception des prestations de retraite **24,5** ans

75 Âge moyen des membres retraités

64 Âge moyen du départ à la retraite des membres du régime

Âge moyen des membres actifs **52**

Total des prestations de retraite versées

2023: 79 106 000 $
2022: 74 671 000 $
2021: 73 140 000 $
2020: 71 255 000 $
2019: 66 778 000 $

Incluant les remboursements et les prestations pour décès

400 membres ont adhéré au régime en 2023

224 membres ont pris leur retraite en 2023

Nombre d'employeurs participants

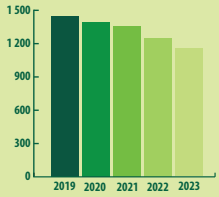

2019: 1 422
2020: 1 375
2021: 1 330
2022: 1 284
2023: 1 160

1 membre a plus de 100 ans!

200 membres retraités ont plus de 90 ans

De la modératrice et du secrétaire général

Chers membres,

L'Église Unie du Canada a fêté son 99e anniversaire le 10 juin 2024, ces 99 années d'existence ayant été clairement marquées par de nombreuses réalisations et de nombreux défis! De la vision ambitieuse de 1925, selon laquelle toutes et tous nous ne faisons qu'un, jusqu'aux aspirations de développement national des années 1940 et 1950, en passant par les révolutions sociales des années 1960 et 1970, puis par les années 1980 et 1990, éprouvantes pour l'âme, nous avons cherché, comme Église, à vivre dans la foi, la résilience et la grâce. Parfois, nous avons réussi. Parfois, nous nous sommes éloignés de nos idéaux. Mais à travers tout cela, nous avons gardé la conviction que nous vivions dans le monde que Dieu a créé, et que nous ne sommes donc pas seuls.

Depuis la fusion des régimes des Églises fondatrices et les fusions ultérieures avec des fonds laïques et l'Evangelical United Brethren Church, le fonds de retraite de l'Église Unie du Canada est devenu l'un des plus grands investisseurs religieux au Canada, avec près de 1,5 milliard de dollars d'actifs.

Alors que la décennie qui a suivi la grande récession de 2007-2009 a été difficile pour tous les régimes de retraite, le nôtre est resté solvable et, grâce à une gestion attentive et prudente, son assise est devenue plus solide, ce qui a permis d'augmenter les prestations à chacune des cinq dernières années. C'est un véritable exploit si l'on considère que nous avons actuellement plus de retraités que de cotisants actifs. Au cours de ces années, nous avons également beaucoup élargi notre rôle en tant qu'investisseur actif. Avec des engagements particulièrement axés sur les changements climatiques, les droits des Autochtones, la diversité, l'équité et l'inclusion, ainsi que les droits des personnes handicapées, nous sommes reconnus dans le milieu des fonds de retraite comme un chef de file en matière d'investissement responsable.

L'esprit et le caractère de notre Église guident nos stratégies d'investissement et notre engagement à offrir un régime à prestations déterminées dans le but de soutenir les membres du régime lors de leur retraite.

Conscients de la grande confiance qu'exige notre régime, et reconnaissants envers les administrateurs bénévoles et le personnel qui en sont les fidèles gardiens, nous rendons grâce à Dieu!

Bénédiction à toutes et à tous!

Carmen

Pasteure Carmen Lansdowne, Ph.D.
Modératrice

M Blair

Pasteur Michael Blair
Secrétaire général

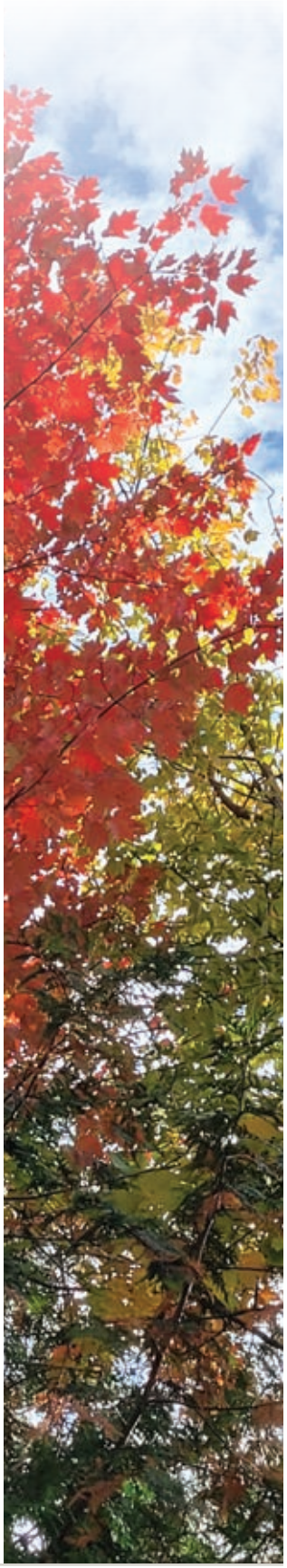

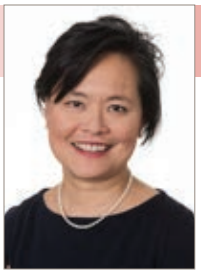

De la présidente du Conseil de retraite

Chers membres,

En 2023, des rendements honorables des actifs et une administration prudente continue ont permis de maintenir une bonne capitalisation du régime et d'accorder une hausse des prestations de retraite.

La stratégie du Conseil de retraite

Le Conseil de retraite supervise la mise en œuvre de la stratégie 2023-2027 du Conseil de retraite, avec l'appui du Comité d'investissement (CI), du Comité consultatif du régime de retraite (CCRR), du Groupe de travail sur l'investissement durable (GTID), nouvellement créé, ainsi que de la direction.

Voici les principales activités liées au plan stratégique menées en 2023 :

- La poursuite de la production de nouvelles et de ressources sur uccbenefits.ca/fr, dans *Connex* et sur les médias sociaux de l'Église Unie;
  - Nouvelles sur la retraite dans le bulletin électronique trimestriel *Connex;*
  - Bulletin des employeurs pour tenir les employeurs participants au courant de l'implantation du nouveau système d'administration;
- La tenue de séminaires semestriels (février et septembre) en ligne sur la retraite, à l'intention des membres. Ils abordent les caractéristiques de notre régime et les prestations de retraite;
- La création du GTID, chargé d'orienter les activités d'investissement responsable et de tracer la voie pour atteindre la carboneutralité d'ici à 2050.

Activités prévues en 2024

Voici quelques-unes des activités prévues en 2024 :

- Le lancement du nouveau système d'administration des pensions et des avantages sociaux prévu pour fin 2024;
- La formation d'un groupe de travail sur la gestion des risques en entreprise afin d'élaborer un cadre de gestion des risques pour le régime;
- La formation d'un groupe de travail chargé de l'étude de l'actif et du passif pour déterminer la composition de l'actif à long terme du régime.

Augmentation des prestations

Le Conseil de retraite a approuvé une augmentation des prestations en 2024 pour les membres retraités et actifs (pour en savoir plus, voir plus bas la lettre du président du Comité consultatif du régime de retraite).

Même si des hausses ont été approuvées cinq années de suite, de futures hausses ne sont pas garanties et dépendront de la solidité financière du régime. Le Conseil de retraite suit de près la santé financière du régime et applique les dispositions de la Politique de financement afin de déterminer si des hausses sont envisageables.

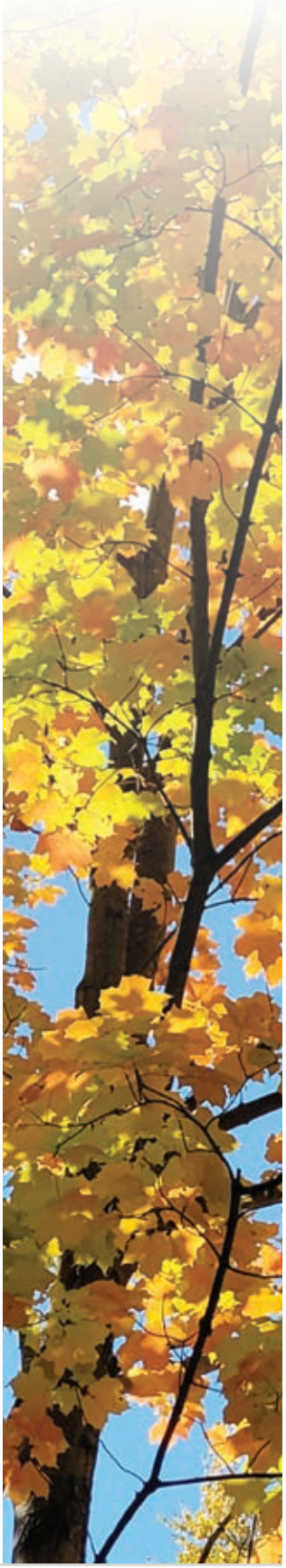

Le Conseil de retraite s'attache en permanence à protéger le régime de façon pour que les promesses faites au sujet des prestations de retraite soient respectées autant aujourd'hui que dans le futur.

Changements au sein du Conseil de retraite

Deux changements sont survenus dans la composition du Conseil de retraite en 2023. Sharon Aylsworth a terminé son mandat à titre de représentante de l'exécutif du Conseil général. Cependant, après le départ de Kathleen Loewen – ayant pour sa part terminé sa période maximale de neuf ans de mandats consécutifs – Sharon a rapidement réintégré le Conseil en tant que membre à titre personnel.

Le Conseil de retraite remercie vivement Sharon pour son dévouement sans faille à l'égard du régime ainsi que Kathleen, pour ses précieux conseils et sa contribution au Conseil de retraite au fil des années.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance du Conseil de retraite envers l'équipe de direction pour son travail acharné et son efficacité.

La suite du rapport rend compte du rendement et de l'administration du fonds en 2023.

Au nom du Conseil de retraite,

Anne Soh, présidente

Pour consulter les notices biographiques des membres, rendez-vous sur le site du Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie.

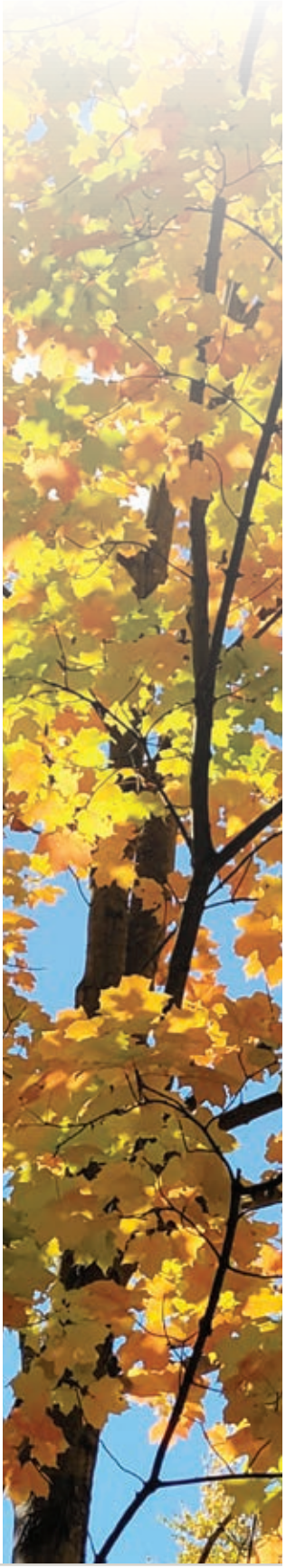

Du président du Comité consultatif du régime de retraite

Chers membres,

J'ai le plaisir de vous présenter une mise à jour des activités du Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) en 2023.

Système d'administration des pensions et des avantages sociaux (PABAS)

Le CCRR supervise l'implantation du PABAS, à l'aide d'un certain nombre de membres qui jouent un rôle actif en siégeant au Comité directeur du projet. Ce projet pluriannuel demande beaucoup aux membres du CCRR et du Comité directeur, ainsi qu'au personnel, mais il profitera aux membres du régime et au personnel dans les années à venir. Le lancement du système est prévu à l'automne 2024.

Au 31 décembre 2023, l'évaluation actuarielle du régime montre que le régime demeure bien capitalisé

Au 31 décembre 2023, une évaluation actuarielle a montré que le régime demeure bien capitalisé selon les deux hypothèses de la continuité d'exploitation et de la liquidation.

Étude de l'actif et du passif en cours

Conformément aux bonnes pratiques de gouvernance, une étude de l'actif et du passif est actuellement menée par des membres du CCRR, du Comité d'investissement et du Conseil de retraite. L'étude sera terminée, la Politique de financement sera revue.

Examen annuel de la tolérance au risque et simulations de crise

Chaque automne, le CCRR effectue des simulations de crise réalistes pour montrer les effets probables de divers événements défavorables sur le niveau de capitalisation du régime. Il s'agit là d'un moyen supplémentaire pour le CCRR de surveiller la santé du régime.

Les membres du régime ont vu leur prestation augmenter au 1er janvier 2024

Grâce à la bonne capitalisation du régime, le CCRR a recommandé au Conseil de retraite une hausse de 4 % des prestations des membres retraités et inactifs à compter du 1er janvier 2024, ainsi qu'une hausse temporaire du taux auquel les membres actifs accumulent leurs prestations de retraite en 2024. Même si le régime ne prévoit pas d'indexation annuelle des retraites, les niveaux de financement ont permis d'augmenter les prestations pendant cinq années consécutives.

Les membres du CCRR sont heureux de consacrer leur temps et leur savoir-faire au succès du régime de retraite de l'Église Unie du Canada. Au nom de tous les

membres du Comité, je remercie le personnel du Bureau du Conseil général pour sa contribution.

Au nom du Comité consultatif du régime de retraite,

Jacques Tremblay

Pour consulter les notices biographiques des membres, rendez-vous sur le site du Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie

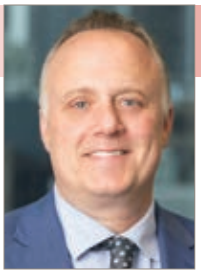

Du président du Comité d'investissement

Chers membres,

En 2023, le rendement de l'actif du fonds de retraite a rebondi, avec un résultat positif de 8,9 %, après un rendement négatif de 9,7 % en 2022. La plupart des gains réalisés en 2023 l'ont été au quatrième trimestre, lorsque les taux d'intérêt à long terme ont baissé à la perspective d'une diminution de l'inflation. Les marchés boursiers se sont très bien comportés en 2023, les actions mondiales ayant progressé de plus de 20 % et les actions canadiennes, de 12 %.

Malheureusement, il n'y a pas eu que de bonnes nouvelles. Le capital-investissement et l'immobilier ont enregistré des rendements négatifs, la hausse des taux d'intérêt ayant affecté leurs valorisations. Le rendement du fonds a donc été inférieur de près de 1 % à l'indice de référence. En ce qui concerne les placements dans les marchés privés, tels que le capital-investissement, l'immobilier et les infrastructures, les acheteurs et les vendeurs mettent du temps à s'entendre sur les prix à cause des coûts de financement plus élevés dus à la hausse des taux d'intérêt. Malheureusement, cette hausse des coûts de financement réduit le montant que les acheteurs sont prêts à payer, ce qui diminue les valorisations actuelles. Le contexte a également ralenti le rythme des placements dans ces catégories d'actifs. Le régime a enregistré des investissements plus faibles que prévu dans le cadre de ses engagements en infrastructure. Jusqu'à présent, seulement 4 millions de dollars ont été investis.

L'année 2024 a démarré sur les chapeaux de roue, les actions mondiales et canadiennes continuant à grimper. Toutefois, les rendements des marchés boursiers se sont de plus en plus concentrés sur les actions des compagnies du secteur des technologies, telles que Microsoft, Google, Meta Platforms et Nvidia. Nos gestionnaires de placements ne détiennent pas de parts importantes dans ces actions, ce qui rend difficile, à court terme, de dépasser les indices de référence. Par ailleurs, l'espoir d'une diminution de l'inflation s'est estompé en raison de données économiques généralement plus élevées que prévu, ce qui a entraîné une hausse des taux d'intérêt à long terme. Cependant, le Canada commence à voir des signes de ralentissement de la croissance et de l'inflation, ce qui a incité la Banque du Canada à réduire son taux directeur de 0,25 % en juin.

Le Comité d'investissement s'est surtout efforcé d'examiner les investissements en dette privée, qui offrent des rendements intéressants et ne sont pas affectés par la variation des taux d'intérêt à long terme. Le Comité envisage de prendre son premier nouvel engagement relatif à la dette privée en 2024. Plus important encore, un groupe de travail a été formé avec des représentants du Comité d'investissement, du Comité consultatif et du Conseil de retraite pour entreprendre une étude de l'actif et le passif. L'étude doit permettre de redéfinir la cible de répartition des actifs afin d'aider le régime à atteindre son objectif d'assurer des prestations stables aux membres. Toute modification de la composition de l'actif découlant de l'étude de l'actif et du passif se fera probablement en 2025.

Le Comité d'investissement poursuit ses efforts en matière d'investissement responsable. Il s'agit notamment d'exercer son droit de vote par procuration et

d'inciter les sociétés et les gestionnaires de placements du fonds à s'intéresser aux questions importantes pour l'Église. Ces activités sont abordées de manière distincte dans le présent rapport.

Enfin, le régime a maintenu un niveau de capitalisation élevé. C'est pourquoi le Conseil de retraite a pu accorder une cinquième hausse consécutive des prestations en 2024.

Cette année, le Comité a accueilli deux nouvelles membres : Cathy Carlin et Lori Hall-Kimm. Toutes deux ont une grande expérience en tant que professionnelles de l'investissement au service de grands régimes de retraite. Elles se joignent à un comité bénévole solide que j'ai le plaisir de diriger et qui continue à collaborer pour fournir des conseils d'experts en matière d'investissement.

Au nom du Comité d'investissement,

Andrew Greene, président

Pour consulter les notices biographiques des membres, rendez-vous sur le site du Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie

Structure de gouvernance du régime de retraite

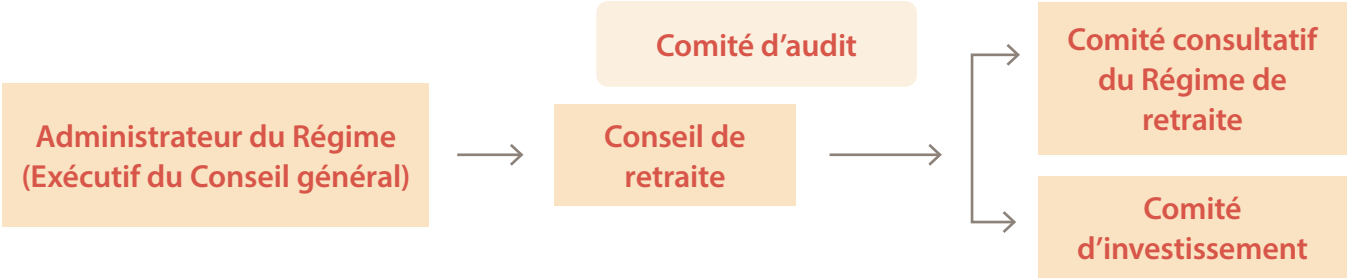

Stratégie du Conseil de retraite

Approuvée par le Conseil de retraite en décembre 2022, la première Stratégie du Conseil de retraite officielle fournira une orientation pour les années 2023 à 2027. Elle aidera le régime de retraite à surmonter les difficultés et les obstacles éventuels, tels que la maturité du régime, la diminution du nombre d'employeurs participants, l'augmentation de l'espérance de vie des membres et d'autres risques identifiés dans les études à venir.

Le Conseil de retraite du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada met tout en œuvre pour gérer loyalement les actifs du régime en s'appuyant sur les principes fondamentaux de bonne gouvernance, d'investissement responsable et d'administration efficace et rigoureuse. Alors que le régime anticipe les tendances et les problèmes, le Conseil de retraite continue de renforcer le régime afin qu'il produise de bons résultats et que les membres puissent être assurés qu'il s'agit d'un actif sûr, fiable et précieux pour leur retraite.

Les objectifs stratégiques qui guident le Conseil de retraite

1. Continuer de privilégier activement la stabilité et la viabilité du régime

L'administrateur du régime (l'exécutif du Conseil général) et le Conseil de retraite assureront la viabilité du régime de retraite à prestations déterminées, conformément à la Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs, et prendront les mesures qui s'imposent pour accroître la probabilité que les taux de cotisation demeurent stables et prévisibles, tout en accordant des hausses de prestations lorsqu'il sera financièrement possible et prudent de le faire.

2. Améliorer l'atténuation des risques

Afin de garantir les prestations, il est essentiel de cerner et de gérer les risques, en particulier dans des contextes politiques et économiques instables. Le Conseil de retraite surveillera et gérera activement les risques en utilisant différents leviers.

3. Renforcer les approches d'investissement actif et responsable

Dans l'objectif premier de s'assurer que le régime peut obtenir un rendement élevé à long terme tout en tenant compte des valeurs de l'Église et de l'engagement du Conseil général à l'égard d'une spiritualité profonde, d'une prise de position courageuse en faveur de la justice et d'un engagement chrétien audacieux, le Conseil de retraite agira en investisseur actif et responsable.

4. Encourager les membres et les employeurs à mieux apprécier la valeur du régime

Il est important que les membres et les employeurs soient conscients de la valeur du régime pour qu'il demeure pertinent et significatif pour les membres, qu'il offre aux employeurs des prestations intéressantes pour leurs employés actuels et futurs, et qu'il réponde à l'objectif de l'Église, à savoir contribuer au bien-être financier des membres pendant leur retraite. Le Conseil de retraite mettra tout en œuvre pour que les membres et les employeurs soient mieux en mesure d'apprécier la valeur que le régime apporte à ses membres et à l'Église.

5. Renforcer et moderniser l'administration afin de mieux servir les membres et les employeurs
Au cours de la longue période de transition vers une administration interne et de la mise en œuvre d'un nouveau système d'administration, il a été difficile d'offrir un service rapide aux membres. Le Conseil de retraite s'engage à améliorer la rapidité ainsi que la fiabilité des services fournis aux membres et aux employeurs.

Membres et nominations au sein du Conseil et des comités

Conseil de retraite

Depuis le dernier rapport, le Conseil de retraite a accueilli une nouvelle membre et reconduit le mandat d'une autre. En décembre 2023, Thea Sheridan-Jonah a été nommée au Conseil de retraite en tant que représentante de l'exécutif du Conseil général. Sharon Aylsworth a terminé son mandat à titre de représentante de l'exécutif du Conseil général. Cependant, suite au départ de Kathleen Loewen – ayant atteint la durée maximale fixée pour les mandats au Conseil – Sharon a rapidement réintégré le Conseil de retraite en tant que membre à titre personnel.

Katharine Preston a été reconduite pour un troisième mandat au Conseil en juin 2023. En raison d'engagements incompatibles, Joanne Wilson a décidé de ne pas solliciter de renouvellement à l'issue de son deuxième mandat au Conseil de retraite en juin 2024.

Comité consultatif du régime de retraite

James Clarkson a terminé son troisième et dernier mandat au sein du CCRR en juillet 2024. À la suite du départ de Joanne Wilson, Alison McKay a été nommée représentante du Conseil de retraite au CCRR lors de la réunion tenue en septembre 2024.

Comité d'investissement

Le troisième mandat d'Andrew Greene a pris fin en février 2024. Toutefois, comme il préside le Comité d'investissement depuis le début de 2023, il a été nommé au Comité d'investissement pour un quatrième mandat de trois ans qui se prolongera jusqu'en février 2027, dans un souci de continuité.

En février 2024, Mary Anne Wiley a terminé son troisième et dernier mandat au Comité d'investissement. Le troisième mandat de Sean Macaulay a pris fin en février 2024; toutefois, une prolongation jusqu'en février 2026 a été approuvée par le sous-comité exécutif afin d'ajouter de précieuses compétences de leadership à l'étude en cours de l'actif et du passif.

Veuillez consulter la liste complète de tous les membres qui siègent au Conseil de retraite, au Comité consultatif du régime de retraite et au Comité d'investissement dans le Fonds documentaire du Centre d'avantages sociaux. Pour chaque membre, vous y trouverez une courte notice biographique décrivant en détail son expertise dans le domaine des retraites, des finances et des ressources humaines, ainsi que toute autre compétence et perspective particulière qu'il peut apporter au régime.

Responsabilité fiduciaire et diligence raisonnable

Pour le Conseil de retraite, le Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) et le Comité d'investissement, les obligations fiduciaires envers les membres et la diligence raisonnable dans la gestion du régime sont primordiales.

On entend par obligations fiduciaires :

- Le devoir de loyauté envers les bénéficiaires du régime (éviter les conflits d'intérêts, ne pas faire passer ses intérêts avant ceux des bénéficiaires et ne pas tirer d'avantages personnels de son rôle de fiduciaire);
- Le devoir de prudence envers les bénéficiaires du régime (faire preuve de diligence raisonnable et de professionnalisme pour bien connaître toute la documentation disponible de façon à prendre les meilleures décisions);
- Le devoir d'impartialité;
- Le devoir de divulguer toute l'information nécessaire de façon transparente;
- Le devoir de protéger les renseignements confidentiels.

La norme découlant des obligations fiduciaires n'étant pas parfaite, il est essentiel de faire preuve de diligence raisonnable, ce qui consiste notamment à :

- envisager un éventail de solutions afin de faire des choix éclairés;
- solliciter l'avis d'experts, si nécessaire;
- consigner le processus de diligence raisonnable dans des documents ou des procès-verbaux;
- conserver les dossiers du régime de retraite aussi longtemps que possible et dans la mesure du possible;
- procéder à l'examen régulier du processus de gouvernance et de la documentation afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux meilleures pratiques en vigueur.

Pour une description détaillée des structures hiérarchiques et des sphères de responsabilité des organes directeurs du régime de retraite, veuillez consulter l'organigramme de la gouvernance du régime de retraite accessible sur le site du Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux.

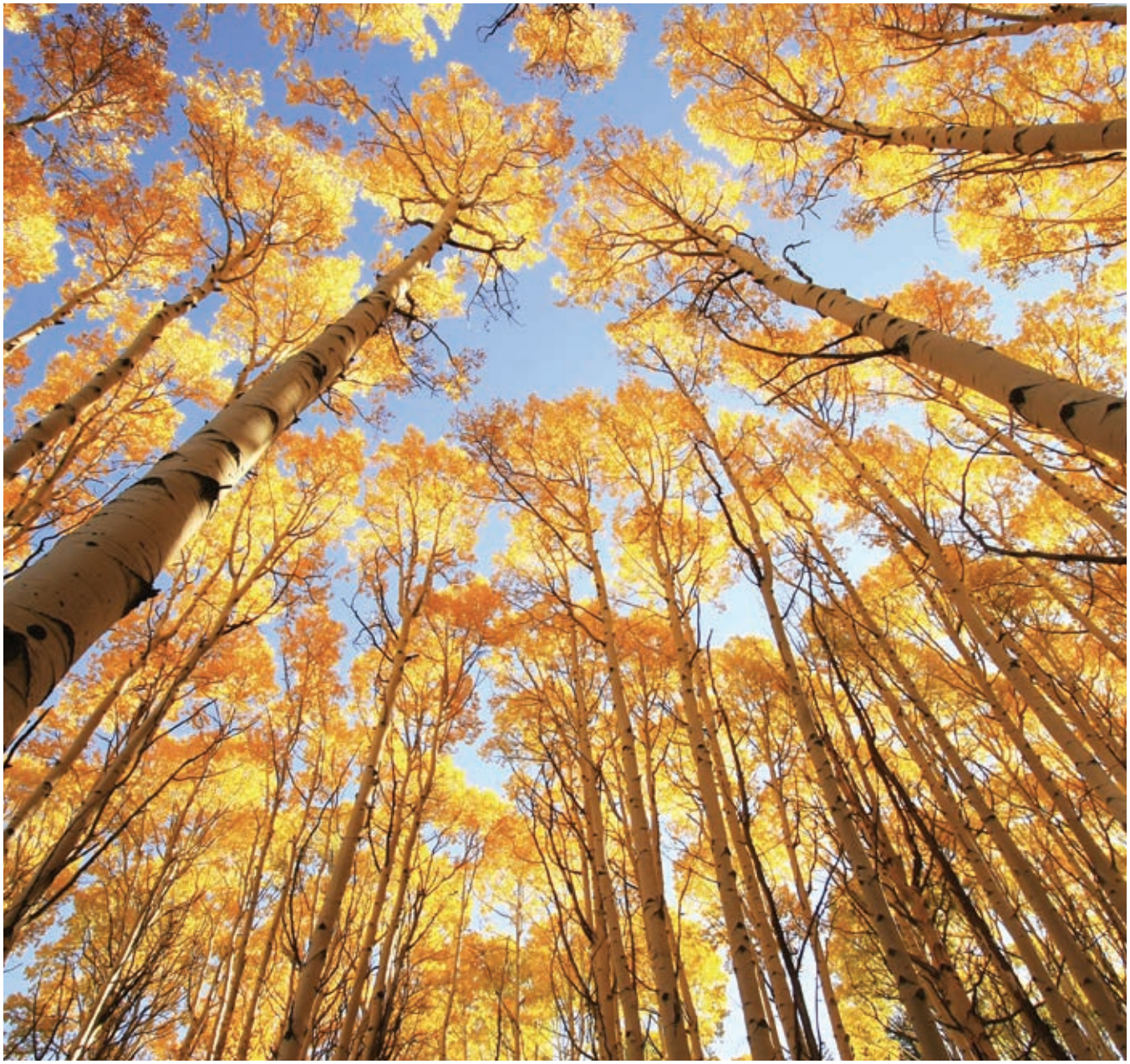

ACTIVITÉS MENÉES EN 2023–2024

Système d'administration des retraites et des avantages sociaux (PABAS)

Le Conseil de retraite et le Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) continuent de soutenir l'implantation du PABAS. Un comité directeur, composé de membres de l'équipe de direction et du CCRR, se réunit régulièrement avec TELUS Santé afin de superviser l'avancement du projet. Ce nouveau système d'administration, qui devrait être lancé fin 2024, améliorera l'efficacité et accélérera la prestation des services aux membres et aux employeurs.

Augmentation des prestations

En suivant les lignes directrices énoncées dans la Politique de financement et après des vérifications trimestrielles régulières du niveau de capitalisation, le régime de retraite a pu accorder une autre augmentation des prestations à compter du 1er janvier 2024. L'augmentation a été appliquée aux versements reçus par les retraités le 1er janvier 2024.

Étude de l'actif et du passif

Le groupe de travail sur l'étude de l'actif et du passif est un groupe de travail spécial du Conseil de retraite, dans lequel siègent des membres du Conseil de retraite, du Comité d'investissement et du Comité consultatif sur le régime de retraite. Le groupe a été créé dans le but de faciliter cette étude qui vise à s'assurer que les hypothèses économiques et démographiques utilisées dans les évaluations actuarielles, le suivi trimestriel, etc. sont définies avec précision et appliquées aux fins de gestion des risques. À l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le groupe a choisi Mercer, l'actuaire du régime, pour réaliser cette étude.

L'étude de l'actif et du passif, qui devrait se terminer fin 2024, contribuera à l'atteinte de deux des cinq objectifs du plan stratégique :

- Objectif 1 : continuer à privilégier activement la stabilité et la viabilité du régime
- Objectif 2 : améliorer l'atténuation des risques

Cadre de gestion des risques d'entreprise

Le groupe de travail sur le cadre de gestion des risques d'entreprise est un autre groupe de travail spécial du Conseil de retraite, composé de membres du Conseil de retraite, du Comité d'investissement et du Comité consultatif du régime de retraite. Ce groupe élaborera une politique de gestion des risques d'entreprise afin de poursuivre le deuxième objectif du plan stratégique : « Améliorer l'atténuation des risques ». Ce groupe commencera ses travaux au troisième trimestre de 2024, et le cadre devrait être terminé au milieu de l'année 2025.

États financiers

État de l'actif net disponible pour les prestations

Au 31 décembre *(montants en milliers de dollars)*

	2023	2022
Actifs		
Placements	**1 460,870 $**	1 411 969 $
Encaisse	**17 797**	14 192
Sommes à recevoir	**1 873**	2 091
Intérêts courus et dividendes à recevoir	**5 823**	6 442
Dépenses payées d'avance	**2**	24
	1 486 365	1 434 718
Passif et fiducie		
Sommes et charges à payer	**2 576**	4 254
	2 576	4 254
Actif net disponible pour les prestations	**1 483 789 $**	1 430 464 $

État de l'evolution de l'actif net disponible pour les prestations

Au 31 décembre *(montants en milliers de dollars)*

	2023	2022
Actif net disponible pour les prestations en début d'année	**1 430 464 $**	1 659 489 $
Écart positif		
Gain net sur la vente de titres de placement	**-**	-
Variation des gains nets latents (pertes) dans l'année	**90 197**	-
Variation (hausse) de la juste valeur des titres de placement	**90 197**	-
Revenu des placements	**41 631**	37 957
Cotisations		
Employeurs	**12 357**	12 049
Membres	**8 285**	8 034
	152 470 $	58 040
Écart négatif		
Pertes nettes réalisées sur la vente de titres de placement	**8 306**	**31 590**
Variation des pertes non réalisées dans l'année	**-**	169 769
Variation (baisse) de la juste valeur des placements	**8 306**	201 359
Rentes versées	**74 576**	71 005
Remboursements	**4 530**	3 666
Charges administratives, de projet et de placement	**11 733**	11 035
	99 145 $	287 065
Variation de l'actif net disponible pour les prestations s	**53 325 $**	(229 025)
Actif net disponible pour les prestations en fin d'année	**1 483 789 $**	1 430 464 $

ANALYSE FINANCIÈRE

Rendement du fonds de retraite

Rebond du rendement en 2023

Le taux de rendement de notre fonds a été de 8,9 % en 2023, résultat inférieur à l'objectif de référence de 10 %, mais solide en termes absolus.. En 2023, les marchés des titres à revenu fixe et d'actions de sociétés ouvertes ont affiché des rendements proches de leurs objectifs de référence, mais les placements dans l'immobilier et le capital-investissement ont affiché des rendements négatifs. La hausse des taux d'intérêt a eu un impact négatif sur les valorisations d'actions de sociétés ouvertes, les évaluations immobilières et les chiffres d'affaires réalisés.

Type d'investissement	2023	2022	2021
Revenu fixe canadien	47 %	45 %	45 %
Revenu fixe mondial	6	6	6
Actions canadiennes	6	6	6
Actions mondiales	26	26	29
Immobilier	9	11	8
Créances privées	0	0	0
Placements privés	5	5	4
Infrastructure	0	0	NA
Investissement au comptant	1	1	2
	100 %	100 %	100 %

Jusqu'à présent, les rendements de 2024 ont été positifs, les marchés étant optimistes quant à l'absence de récession, en particulier en Amérique du Nord. Les banques centrales ont été lentes à réduire leurs taux d'intérêt dans un contexte de ralentissement de l'inflation. La Banque du Canada a devancé les autres banques centrales en réduisant son taux directeur tandis que l'économie canadienne a ralenti. Les tensions géopolitiques demeurent très présentes, la guerre en Ukraine et le conflit à Gaza n'étant pas près de s'achever, en plus de l'élection présidentielle américaine s'annonçant polarisante. Du côté positif, le régime a pu accorder une augmentation des prestations en 2024, sa cinquième hausse annuelle consécutive. La situation financière du fonds de retraite demeure solide compte tenu de l'ampleur du passif.

Revenu fixe canadien : principalement des obligations d'État et des obligations de sociétés

Revenu fixe mondial : principalement des obligations d'État et de sociétés émises dans d'autres pays que le Canada

Actions : principalement des actions de grandes sociétés ayant une capitalisation boursière de plus de 500 millions de dollars

Immobilier : fonds canadiens communs, diversifiés selon la situation géographique et le type de propriété

Créance privée : principalement des prêts garantis consentis à des sociétés, semblables à des prêts bancaires

Placements privés : actions et créances investies au sein d'un groupe diversifié de petites et moyennes entreprises

Infrastructure : fonds propres investis dans des projets d'infrastructure de moyenne ou de grande envergure

Investissement au comptant : les investissements à court terme, les bons du Trésor et l'encaisse

Le placement des actifs détenus dans le fonds se fait selon une approche d'investissement prudente, l'objectif étant d'assurer à long terme des prestations stables aux cotisants. La cible de répartition des actifs demeure de 55 % de titres à revenu fixe et de liquidités pour 45 % d'actions. En 2023, les placements en actions de sociétés ouvertes et les titres à revenu fixe ont tous deux enregistré des rendements élevés. Toutefois, les rendements des actions de sociétés ouvertes ont été nettement plus élevés que ceux des titres à revenu fixe. Même avec le poids des rendements négatifs du capital-investissement et de l'immobilier, la surpondération des actions de sociétés ouvertes et la sous-pondération des titres à revenu fixe représentaient 1 % de la composition des actifs à la fin de l'année. La surpondération des actions se situe largement dans les limites acceptables prévues par les politiques du fonds. Le Comité d'investissement n'a pas procédé activement à un rééquilibrage en cours d'année, mais a utilisé les rachats nécessaires pour financer le versement des prestations de retraite comme méthode de rééquilibrage.

Le Comité d'investissement n'a pas procédé à de nouveaux investissements en 2023. En 2022, deux investissements de 10 millions de dollars US ont été effectués dans des fonds d'infrastructure. Cependant, le déploiement de ces engagements a été lent à cause de l'incertitude planant sur la valorisation des actifs, conséquence de la hausse des taux d'intérêt. Le fonds a actuellement 5 % de ses actifs investis dans le capital-investissement, soit 1 % de plus que l'allocation cible. La plupart des investissements en capital-investissement en sont à l'étape de la distribution, ainsi, la hausse des distributions devrait ramener à son niveau cible l'allocation à cette catégorie. Le fonds de retraite a 9 % de ses actifs investis dans l'immobilier, soit 1 % de plus que son allocation cible de 8 %. Cette année, la diminution de l'allocation à l'immobilier est attribuable à la vente d'actifs et à des rendements négatifs. Enfin, le fonds est progressivement en train de réduire ses allocations actuelles à la dette privée. Celles-ci ne sont pas nulles, mais la valeur des investissements restants est devenue négligeable. Le Comité d'investissement évalue présentement la créance privée en tant que catégorie d'actifs et a pris un nouvel engagement en 2024.

La valeur financière de nos actifs a augmenté de 53 millions de dollars en 2023, les gains d'investissement et les cotisations ayant plus que compensé les montants versés à titre de pension de retraite.

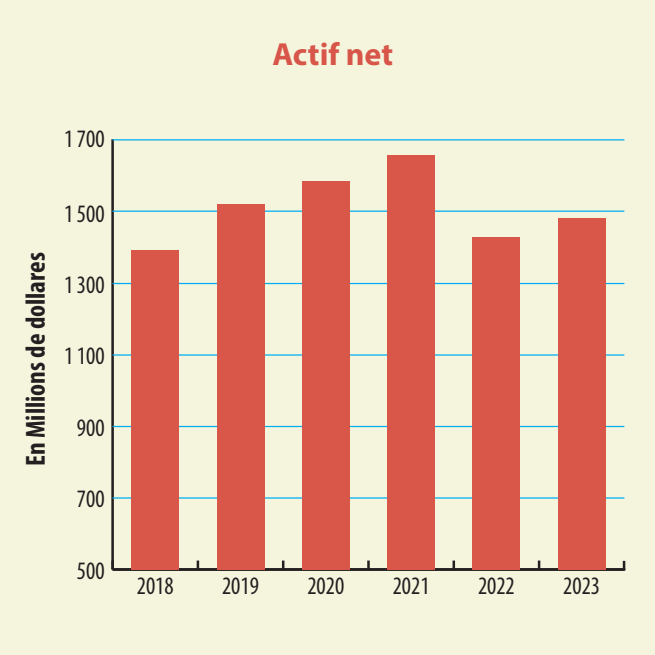

Rendement actuariel

Selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, notre capitalisation est demeurée solide en 2023

Lorsque l'on procède à une évaluation actuarielle du régime selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, on suppose que le régime de retraite et les investissements dans le fonds se maintiendront tels quels à très long terme. La valeur actuarielle de l'actif du régime comprend l'investissement dans le fonds de retraite et la valeur actuelle des cotisations futures. On tient également compte de la moyenne du revenu de placement de façon à ce qu'une perte ou un gain important se produisant au cours d'une année donnée n'affecte pas outre mesure le résultat. Le passif actuariel constitue la valeur actuelle des versements futurs aux personnes retraitées; cela signifie qu'une hausse des taux d'intérêt diminue le passif calculé et améliore la capitalisation du régime.

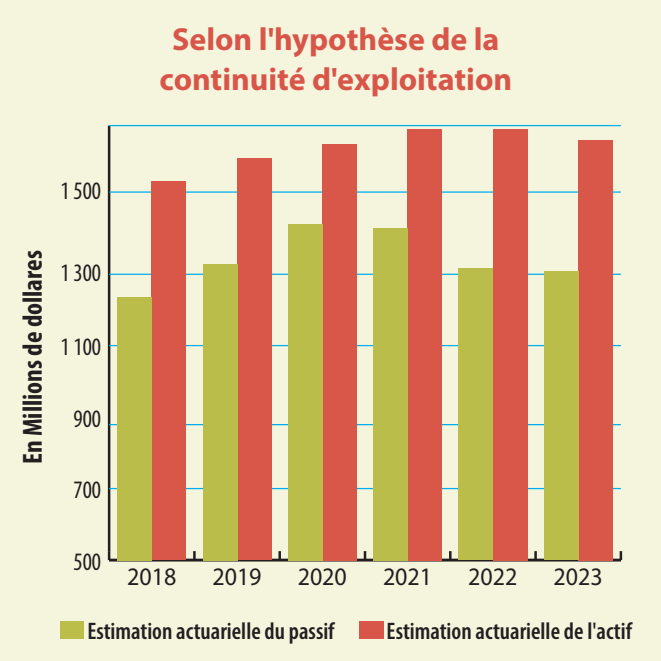

Ce graphique montre que, selon l'hypothèse de la continuité, le régime est en position excédentaire, l'actif étant supérieur au passif actuariel, et ce, depuis 2018. Cette situation s'explique en grande partie par le rendement positif des investissements, sauf en 2022. Le régime a maintenu sa position excédentaire à la fin de 2023, puisque l'actif a dépassé le passif actuariel d'environ 288 millions de dollars. L'excédent a diminué en 2023 parce que le passif a augmenté en raison de taux d'intérêt légèrement plus faibles et du « lissage » de la valeur des actifs. Il y a lissage de la valeur des actifs lorsque les gains et les pertes sur les placements sont répartis sur un certain nombre d'années. Cela amortit l'effet d'une hausse de la valeur des actifs, comme cela a été le cas en 2023, ou d'une forte diminution, comme en 2022.

Selon l'hypothèse de la liquidation, on estime que le régime est surcapitalisé (l'actif est supérieur au passif) de près de 25 %. Le régime est à maturité et le nombre de retraités est supérieur au nombre de membres actifs. Les cotisations ne couvrent que 26 % des prestations versées, le reste étant couvert par les placements. Au fil du temps, les montants versés pour les prestations continueront d'augmenter et les cotisations, de diminuer, ce qui obligera le régime à dépendre davantage des placements pour couvrir ses besoins en liquidités.

Audit du régime

En 2023, le Conseil de retraite a retenu les services du cabinet d'experts-comptables KPMG LLP, Chartered Accountants pour procéder à l'audit du régime de retraite. KPMG a vérifié les états financiers à usage particulier au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date. Le régime fait également l'objet d'un examen actuariel régulier et continu.

Investir de manière responsable

Le régime de retraite s'acquitte de ses responsabilités en matière d'investissement responsable (IR) dans le cadre de trois activités qui se recoupent : l'engagement actionnarial, le vote par procuration et le respect de notre engagement à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

En 2023, le Conseil de retraite a créé le Groupe de travail sur l'investissement durable (GTID) en tant que sous-comité du Conseil. Le mandat de ce groupe de travail consiste à renforcer les approches en matière d'investissement actif et responsable. Il s'agit de renforcer l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les investissements du régime, d'assurer une gestion active et d'améliorer la gouvernance et la gestion des risques, le tout en conformité avec le plan stratégique.

Engagement

La pierre angulaire des activités d'investissement responsable du régime est l'engagement. Cet engagement consiste à défendre des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) directement auprès des sociétés dans lesquelles des fonds sont investis, en faisant appel aux services de l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE). Chaque année, SHARE propose un plan d'engagement actionnarial qui décrit les questions qu'elle compte aborder et les sociétés concernées. Le Groupe de travail sur l'investissement responsable et le Conseil de retraite examinent le plan d'engagement pour s'assurer qu'il est conforme à la Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs du régime et qu'il reflète les engagements de l'Église Unie. Cette année, à notre demande, SHARE a ajouté l'inclusion et l'égalité des personnes handicapées à son plan d'engagement.

En 2023, avec SHARE, le régime a fait pression auprès de 25 des 96 sociétés que détient directement le régime de retraite, ce qui a permis d'aborder les 51 enjeux décrits ci-dessous.

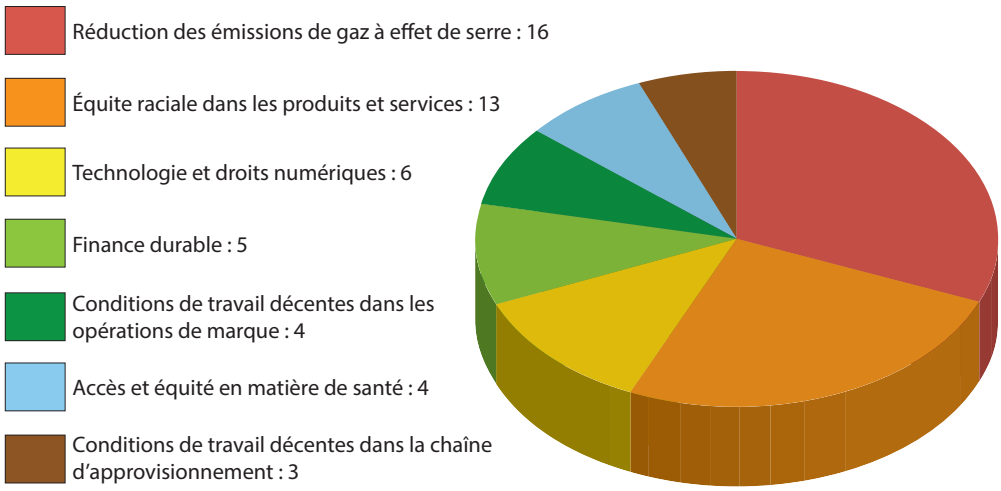

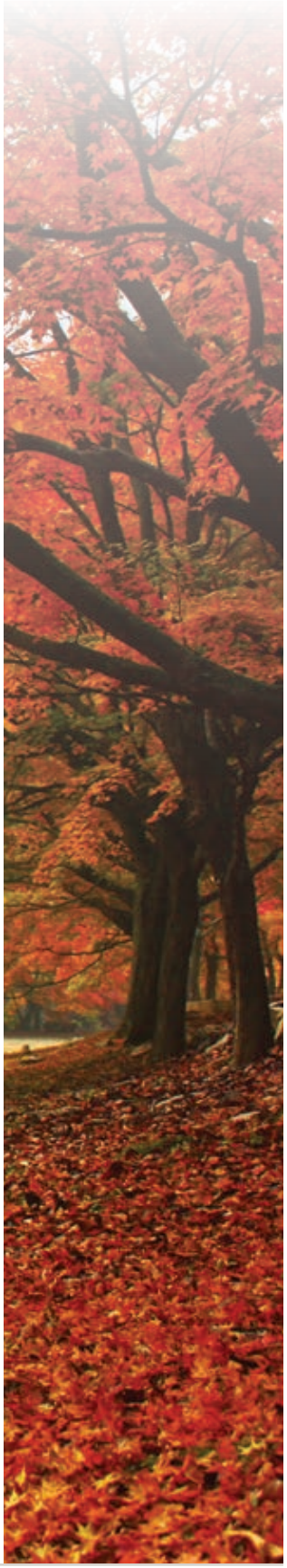

Voici quelques faits saillants à propos de ces engagements :

- Les actionnaires d'Alphabet (Google) ont voté sur une proposition déposée par le régime de retraite demandant un examen par une tierce partie du système de publicité ciblée de la société. La proposition demande à la société de mener une évaluation de l'impact sur les droits de la personne et fait état des préoccupations croissantes au sujet de la forte dépendance de l'infrastructure publicitaire d'Alphabet à la technologie, y compris à l'intelligence artificielle, laquelle n'a pas fait l'objet d'un processus solide de diligence raisonnable en matière de droits de la personne. La proposition a reçu le soutien de 47 % des actionnaires indépendants, et de 18 % du nombre total d'actionnaires.
- Face à la pression actionnariale, la Banque Royale du Canada et la Banque de Montréal se sont toutes deux engagées à procéder à des audits d'équité raciale. Le régime de retraite et l'Église, de pair avec la Fondation Atkinson, ont exercé cette pression en soutenant avec SHARE des propositions d'actionnaires visant à demander des audits. La Banque Royale et la Banque de Montréal ayant toutes deux accepté d'effectuer un audit d'équité raciale, les propositions actionnariales ont été retirées.
- En décembre 2022, SHARE a déposé une proposition auprès de Nutrien demandant au conseil d'administration de rendre compte aux actionnaires de la mesure dans laquelle les politiques, les plans et les pratiques de la société en matière de réconciliation avec les Autochtones sont conformes aux normes de pratique externes dirigées ou approuvées par les communautés autochtones. À la suite de discussions avec Nutrien, la société a accepté d'officialiser son statut dans le programme Progressive Aboriginal Relations (Relations progressistes avec les Autochtones) durant l'année civile 2023 et de parachever la certification dans un délai de trois ans.
- Par l'entremise d'Engagement climatique Canada, SHARE a rencontré la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). SHARE a constaté que le Canadien National a progressé dans l'établissement d'une trajectoire vers l'objectif de réduction du réchauffement de 1,5 degré Celsius et d'objectifs plus ambitieux de carboneutralité et de réductions absolues. SHARE poursuivra son engagement auprès du CN par l'entremise d'Engagement climatique Canada afin de s'assurer que l'entreprise ne se repose pas sur ses lauriers et continue de montrer la voie à suivre.

Le régime de retraite collabore également de près avec ses gestionnaires de placements. Cet aspect est primordial, puisque ce sont eux qui effectuent les placements pour le compte du régime. Tous les gestionnaires de placements intègrent les questions ESG à leurs décisions, et sont soit signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, soit dépositaires de rapports auprès de la GRESB, une organisation indépendante qui valide les données de rendement sur les questions ESG et fournit des analyses comparatives entre pairs. L'intégration des enjeux ESG est un critère déterminant lors du recrutement des gestionnaires de placements.

Encourager nos gestionnaires d'investissement à poursuivre leurs efforts en matière d'ESG est un processus continu. À titre d'exemple, Fiera Capital, l'un de nos gestionnaires de placements, a pris un engagement en faveur de la participation et de l'inclusion des peuples autochtones, en partie grâce à nos activités d'engagement actionnarial. De plus, notre personnel s'entretient régulièrement

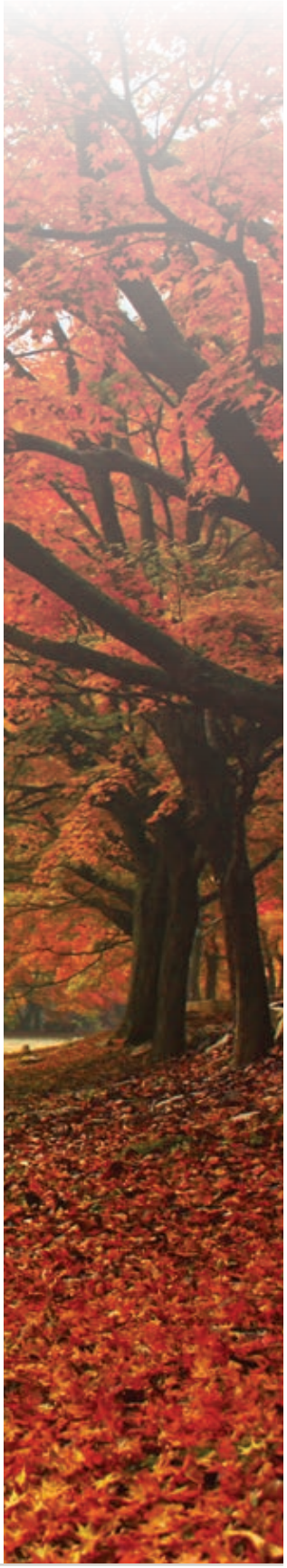

avec les gestionnaires de placements afin de mobiliser les sociétés sur les droits des peuples autochtones et d'autres enjeux. Dans un cas, à la suite de nos activités de sensibilisation sur les questions autochtones, un gestionnaire de placements a voté en faveur d'une proposition actionnariale pour la préparation de rapports sur le respect des droits des peuples autochtones. Ces rapports étaient destinés à deux banques américaines et concernaient des actions détenues dans le propre compte du gestionnaire.

Le régime de retraite promeut la sensibilisation aux politiques publiques, principalement par le biais de ses relations avec des organisations telles que SHARE, la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et l'Association pour l'investissement responsable. Soulignons que le régime participe, dans le cadre de ses relations avec SHARE, à Engagement climatique Canada. Engagement climatique Canada est une initiative menée par le monde de la finance en faveur d'un dialogue entre les secteurs financiers et industriels, pour une transition juste vers une économie carboneutre.

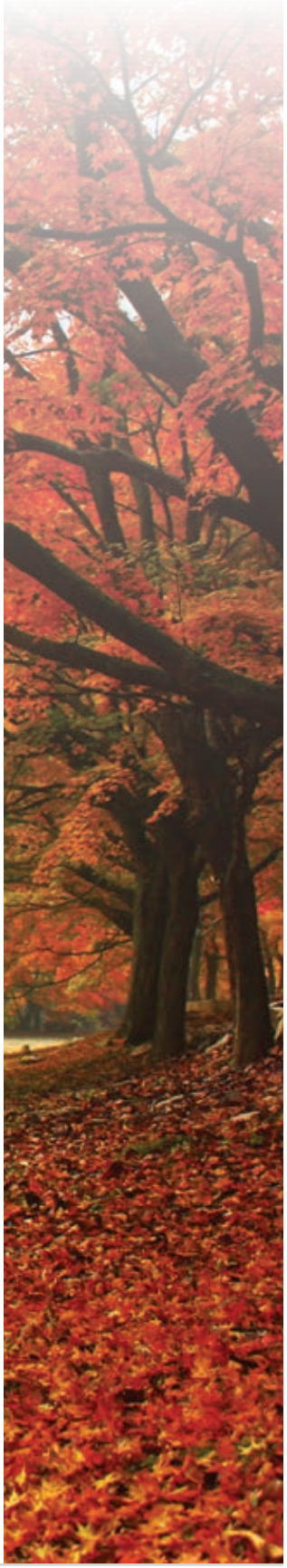

Vote par procuration

Le régime fait appel à des gestionnaires de placements externes pour gérer ses actifs. En ce qui a trait aux comptes de capital, le régime détient directement des actions de sociétés dans ses comptes, lorsque c'est possible. Le gestionnaire de placements a le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des actions, mais c'est le régime qui contrôle la manière dont les votes par procuration sont exprimés à l'assemblée générale annuelle ou à l'assemblée extraordinaire d'une société. Le régime fait appel à une agence de vote par procuration, le Groupe Investissement Responsable (GIR), pour voter sur nos actions. Le Comité d'investissement collabore avec le GIR afin de convenir d'un ensemble de lignes directrices sur la manière dont le régime doit voter sur certaines questions. La plupart des votes concernent l'élection des administrateurs d'une société, mais d'autres portent sur la rémunération des dirigeants, la diversité et les enjeux climatiques. Les actionnaires ont le droit de déposer des résolutions aux assemblées en vue d'obliger les entreprises à agir sur des questions particulières.

Résultats du vote par procuration du régime, par catégorie :

Votes par procuration 2023	Nombre	Accord avec la direction	Désaccord avec la direction
Assemblées	96		
Ensemble des propositions	1,480	44%	56%
Élection des administrateurs	990	43%	57%
Rémunération des dirigeants	160	32%	68%
Ratification du vérificateur	85	93%	7%
Propositions actionnariales	117	10%	90%
Questions environnementales	27	12%	88%
Questions sociales	41	12%	88%
Gouvernance	49	9%	91%

Au nom du régime, le GIR a voté sur 1 480 propositions soumises à 96 assemblées. Au final, le régime a été en désaccord avec les dirigeants d'une société dans 56 % des cas. En ce qui concerne les propositions actionnariales, le régime a voté contre les dirigeants dans 90 % des cas.

Voici quelques exemples de propositions actionnariales qu'a approuvées le régime :

- Proposition actionnariale demandant à Dollarama de divulguer les objectifs particuliers concernant ses cibles en matière d'émissions et d'égalité des sexes;
- Proposition actionnariale demandant au conseil d'administration de TJX de superviser une évaluation indépendante et de soumettre un rapport aux actionnaires sur l'efficacité des mesures actuelles de diligence raisonnable de la société pour prévenir le travail forcé, le travail des enfants et le travail des prisonniers dans sa chaîne d'approvisionnement;
- Proposition actionnariale demandant que le conseil d'administration d'Alphabet procède à une évaluation et publie un rapport décrivant comment il cerne et résout les divergences entre les activités de lobbying d'Alphabet et ses engagements à réduire son impact sur le climat et à soutenir l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement moyen de la planète à 1,5° Celsius d'ici 2030.

Pour donner un exemple d'engagement réussi, citons celui de la direction du Canadien Pacifique Kansas City, qui a cherché à obtenir une approbation consultative quant à l'approche de la société en matière de changements climatiques. La société s'est engagée à réduire de plus de 38 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre que dégagent ses locomotives d'ici 2030, par rapport à 2019. Le régime a voté en faveur de cet engagement.

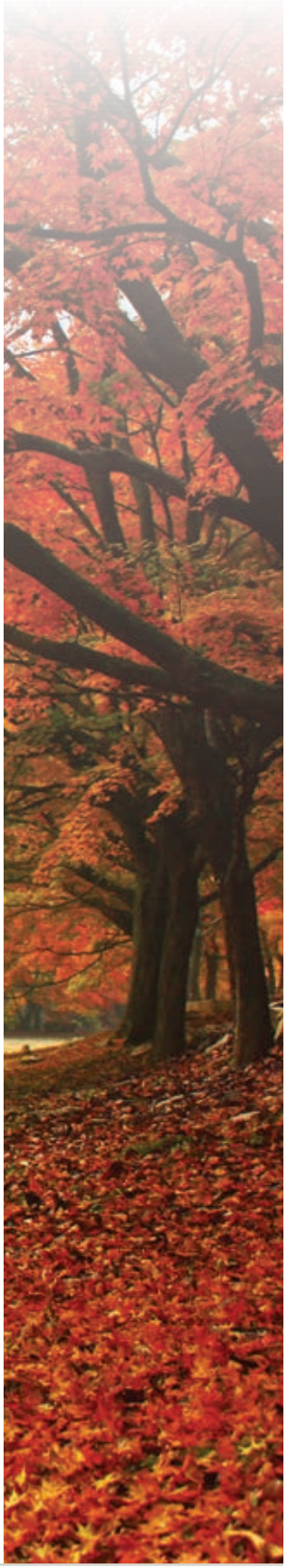

Engagement pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050

En 2022, le régime de retraite a signé la Déclaration des investisseurs canadiens sur le changement climatique. En vertu de cet engagement, le régime a la responsabilité d'établir des objectifs de réduction, à court et à long terme, des émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs doivent être fondés sur la science du climat et conformes à l'objectif ambitieux d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt. L'élaboration de jalons permettant la réalisation de cet objectif de carboneutralité d'ici 2050 fait partie du plan stratégique du régime et du mandat du Groupe de travail sur l'investissement durable.

Jusqu'à présent, l'objectif de carboneutralité a porté sur l'éducation et la collecte de données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) du portefeuille d'actifs afin que nous puissions déterminer l'empreinte carbone du portefeuille.

Les données sur les émissions de gaz à effet de serre se répartissent en trois catégories :

- Champ 1 — lorsque les émissions de GES sont des émissions directes de carbone qu'une entreprise génère dans le cadre de ses activités commerciales. Il s'agit notamment de la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur;
- Champ 2 — lorsque les émissions de GES sont des émissions indirectes générées par la production d'énergie achetée. Il s'agit notamment d'achat d'électricité, de chauffage ou de climatisation/réfrigération.

- Champ 3 — ce sont toutes les autres émissions indirectes de GES qui sont produites sur la chaîne de valeur d'une entreprise et qui ne sont pas déjà incluses dans le champ 2. Ces émissions découlent des activités commerciales de l'entreprise, mais proviennent de sources que l'entreprise ne possède pas et ne contrôle pas. Il s'agit notamment des émissions générées par l'utilisation de biens et de services vendus.

Les données sur les émissions des champs 1 et 2 sont plus facilement disponibles selon les pratiques de production de rapports des entreprises.

Pour ce qui est des investissements du régime de retraite, l'accent est mis sur les émissions financées, qui sont les émissions indirectes attribuées aux activités de financement au moyen de prêts ou d'investissements.

Actuellement, le régime axe ses efforts sur la saisie des données relatives aux émissions financées relevant des champs 1 et 2. Le graphique suivant montre que, pour les deux années, les émissions financées par le régime ont été inférieures à l'indice de référence des investissements passifs. Il est important de noter que seulement la moitié des actifs ont été inclus dans les mesures prises. Les données sur les émissions de GES n'étaient pas disponibles pour les obligations d'État, y compris les obligations fédérales, provinciales et municipales, ainsi que pour les investissements en capital-investissement et en immobilier. Ces actifs n'ont donc pas été pris en compte. Les émissions financées par le portefeuille ont augmenté en 2023, principalement parce que nos gestionnaires de placements dans les titres à revenu fixe ont investi dans des obligations émises par des sociétés dont les émissions de gaz à effet de serre sont plus élevées. Le personnel fera des démarches auprès de nos gestionnaires de placements dans les titres à revenu fixe pour les inciter à s'aligner sur les objectifs du régime en matière de carboneutralité.

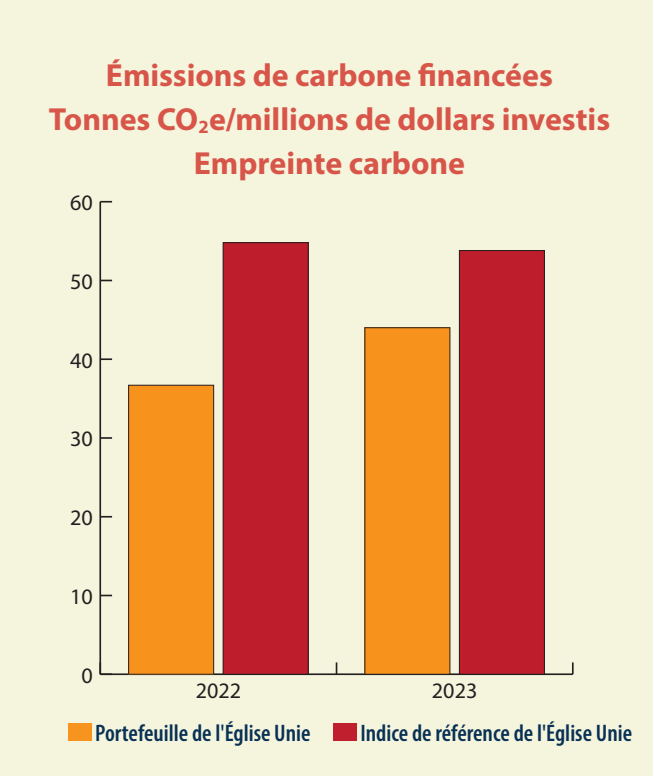

Le régime de retraite continuera à œuvrer afin d'atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Grâce à une bonne sélection des gestionnaires de placements et à leur engagement, l'empreinte carbone du plan est déjà inférieure à l'indice de référence du régime.

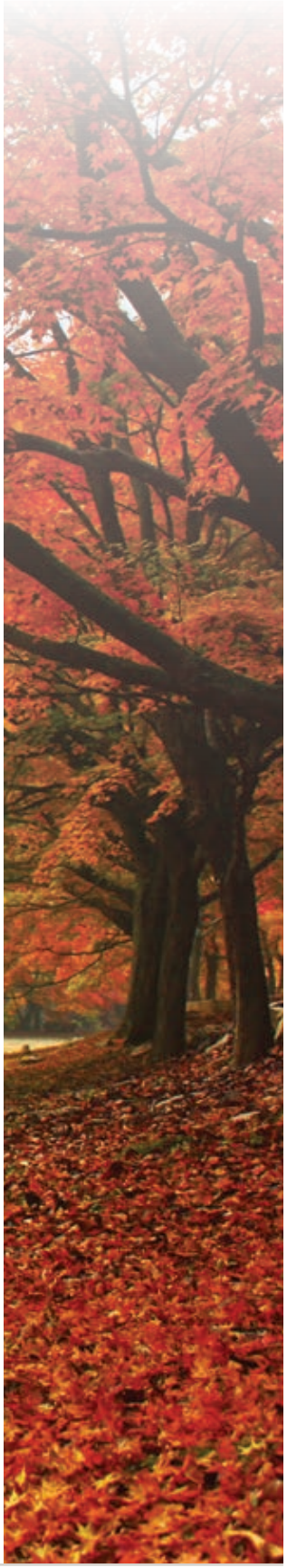

Le Centre d'avantages sociaux

Le Centre d'avantages sociaux assure la gestion quotidienne des opérations liées aux régimes de retraite et d'avantages sociaux. Vous pouvez communiquer avec le Centre par téléphone en composant le 1 855-647-8222 ou le 905-480-8222, ou par courriel aux adresses suivantes

Benefits@united-church.ca
Disability@united-church.ca
Pension@united-church.ca

Des membres du personnel de l'Église Unie forment l'effectif du Centre, qui est situé dans les locaux du bureau du Conseil général à Toronto.

Services spécialisés

Le Conseil de retraite a recours de façon permanente à d'autres fournisseurs de services pour honorer ses obligations fiduciaires envers les membres du régime et faire preuve de la diligence voulue. Il s'agit des fournisseurs suivants :

- La firme juridique Brown Mills Kinck Prezioso LLP (BMKP Law) fournit des services juridiques au régime de retraite. À ce titre, elle conseille le régime sur les normes touchant les régimes de retraite et sur les questions de conformité à l'impôt sur le revenu et les questions d'administration, d'interprétation des règles et de communication de l'information relative au régime. BMKP Law apporte également un soutien à la gouvernance du régime en assistant aux réunions du Conseil de retraite et du Comité consultatif du régime de retraite, en fournissant de l'aide et des conseils au besoin, en offrant une formation fiduciaire aux membres du conseil et des comités ainsi qu'en présentant des mises à jour périodiques sur le contexte juridique.
- La firme Mercer fournit au régime des services actuariels et d'experts-conseils, y compris un suivi continu de sa capitalisation. Mercer participe également aux réunions du Comité consultatif du régime de retraite afin de fournir une analyse des changements législatifs.
- L'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE, share.ca) est un chef de file au Canada dans le domaine des services, de la recherche et de l'éducation en matière d'investissement responsable. SHARE fournit au Conseil de retraite des services d'engagement actionnarial. Collaborer avec SHARE permet au Conseil de tirer parti de la combinaison des actifs du fonds de retraite avec ceux d'autres clients afin d'avoir plus de poids dans les discussions avec les sociétés. Dans la mesure du possible, les activités d'engagement actionnarial sont menées de manière œcuménique ou en partenariat avec d'autres investisseurs qui partagent les mêmes préoccupations ou les mêmes valeurs que l'Église Unie.
- Le plan fait appel à une agence de vote par procuration, le Groupe Investissement Responsable (GIR), pour l'exercice des droits de vote associés à nos actions. Le Comité d'investissement travaille avec le GIR afin de convenir d'un ensemble de lignes directrices quant à la manière dont le régime devrait voter sur certaines questions particulières.
- En 2022, le Conseil de retraite a nommé KPMG LLP, Chartered Accountants, en tant qu'auditeur du régime de retraite. KPMG a vérifié les états financiers à usage spécial au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date.

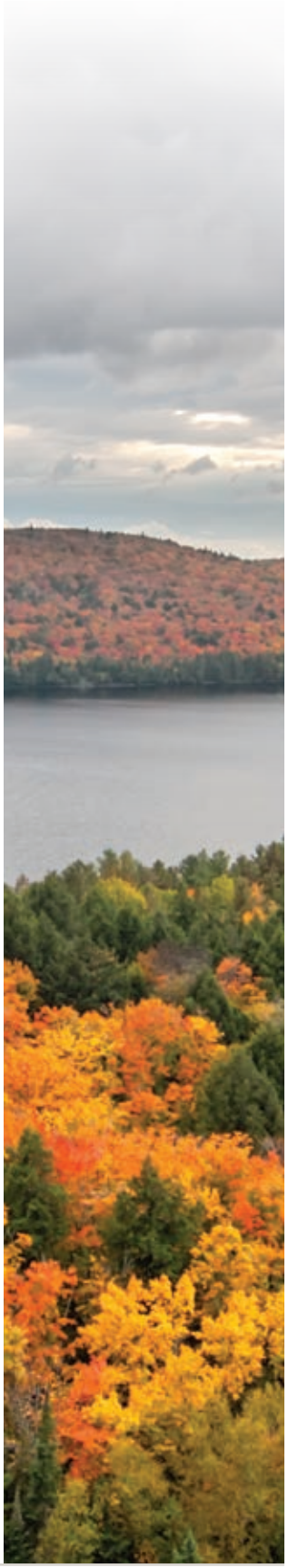

PRINCIPES FONDATEURS

Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs

La Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs est révisée de manière périodique. La Déclaration actuellement en vigueur a été adoptée par le sous-exécutif du Conseil général en avril 2019.

Mandats

Les mandats du Conseil de retraite, du Comité d'investissement et du Comité consultatif du régime de retraite énoncent des exigences telles que les responsabilités et les obligations de rendre compte du Conseil ou des comités, le nombre minimal et maximal de membres siégeant à chaque comité, les domaines de spécialisation que doivent maîtriser les membres, etc. On revoit régulièrement les mandats pour qu'ils tiennent compte des meilleures pratiques en cours.

Énoncé des politiques et des procédures de placement (SIPP)

L'Énoncé des politiques et des procédures de placement (en anglais) est un document requis pour tous les régimes de retraite enregistrés en Ontario. Il est revu chaque année, et toute révision est déposée auprès de l'organisme de réglementation compétent.

Politique de financement

La Politique de financement du régime de retraite a été rédigée de façon à concorder avec la Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs. Elle énonce, à l'intention des membres du Conseil de retraite et de leurs déléguées et délégués, des lignes directrices sur la prise de décisions concernant la composition de l'actif, les augmentations (ou les diminutions) des prestations et les niveaux de cotisation. Depuis le 1er mai 2018, les exigences en matière de financement visant les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de l'Ontario ont été modifiées, et la Politique de financement a été révisée en conséquence. La Politique de financement actuelle du régime de retraite, qui a été approuvée par l'exécutif du Conseil général en mai 2020, sera revue à la suite de l'étude en cours de l'actif et du passif.

COMMUNICATIONS DU CONSEIL DE RETRAITE

Vous informer

Les communications du Conseil de retraite et de l'Unité des ministères et de l'emploi visent à vous informer sur votre régime de retraite et sur les efforts que déploie le Conseil de retraite pour s'assurer que le régime est protégé. Malgré les nombreuses difficultés auxquelles se heurtent tous les régimes de retraite à prestations déterminées, les membres (actifs et retraités) disposent d'un régime de retraite géré de manière responsable par un grand nombre d'administrateurs et administratrices de talent, y compris des cadres supérieurs du secteur canadien de la retraite, des membres de l'exécutif du Conseil général et des membres de la communauté de l'Église. Le régime est supervisé par un Conseil de retraite qui met tout en œuvre pour que les promesses faites aux membres au sujet des prestations de retraite soient tenues.

Nous avons conçu différents outils pour vous informer.

Site Web du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie

Visitez le site Web du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie pour consulter des mises à jour et des renseignements importants sur vos régimes de retraite et d'avantages sociaux collectifs, y compris sur les étapes à suivre au moment de prendre votre retraite.

Le Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie a travaillé à la création d'un système d'administration interne amélioré qui comporte un portail intuitif et axé sur les membres. Le portail sera prêt à être déployé à la fin de l'année 2024. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur le site Web du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie, à la page Système d'administration des pensions et des avantages sociaux (PABAS).

Relevés annuels envoyés aux membres

Chaque année, en juin, le personnel du régime de retraite envoie des relevés annuels aux membres actifs, retraités et inactifs du régime. Comme l'exige la législation sur la retraite, les relevés annuels des membres sont envoyés par la poste à leur domicile. Il est donc essentiel de mettre à jour votre adresse postale.

Pour mettre à jour votre adresse postale

Membres actifs : avisez votre administratrice ou votre administrateur de la paie.

Personnes retraitées : écrivez à pension@united-church.ca ou laissez un message au 1-800-268-3781, poste 3031.

Séminaires en ligne

Le personnel de l'Unité des services partagés a mis à jour les présentations en ligne : au lieu de cibler uniquement les membres du personnel qui s'apprêtent à partir à la retraite, le séminaire d'information sur la retraite s'adresse maintenant à tout le personnel. Informez-vous sur la protection que vous assure le régime, sur sa gestion et sur l'investissement responsable de ses fonds, et sur tout ce que vous devez savoir lorsque vous accumulez des prestations durant vos années de service.

Offerts en collaboration avec United in Learning, les séminaires en ligne (en anglais seulement) sont régulièrement suivis par un groupe diversifié de membres du personnel et de dirigeantes et de dirigeants bénévoles (trésorières et trésoriers, membres du Comité du Ministère et du personnel). On peut accéder virtuellement aux séminaires par la plateforme CHURCHx. Le mode interactif est un moyen idéal d'avoir des réponses aux questions que l'on se pose et de s'informer auprès d'autres membres et du personnel de l'Unité des services partagés. **Le dernier séminaire d'information sur la retraite a eu lieu le 16 septembre 2024. Surveillez le prochain séminaire prévu en février 2025.**

Si vous souhaitez revoir d'anciens séminaires, vous pouvez accéder aux enregistrements sur la chaîne YouTube d'United in Learning (en anglais).

Le rapport annuel

Le rapport annuel du régime de retraite n'est plus imprimé, mais il est disponible en format PDF sur le site Web du Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux.

Conseil de retraite

Pasteur Mitchell Anderson, BA (spécialisé), MBA, MDiv (spécialisé)

Sharon Aylsworth, BA (spécialisé)

Darwin Bozek, FCPA, FCGA

Tamara DeMos, FSA, FCIA

William Gilliland, BA (spécialisé), LLB, ICD.D

Pasteur Hae-Bin Jung, BA, MDiv, MTS

Alison McKay, BA, BAdmin, CPA, ICD.D

Katharine Preston, MBA, BEng

Thea Sheridan-Jonah

Anne Soh, FSA, FCIA (présidente)

Joanne Wilson, BSc, MBA (jusqu'en juin 2024)

Comité consultatif du régime de retraite (CCRR)

James Clarkson, CPA, CA (jusqu'en mai 2024)

Juan Diz, BA (spécialisé)

Audrey Forbes, BAS, CEBS, MPA

Corbin MacGillivray, BSc, ASA (depuis juin 2024)

Alison McKay, BA, BAdmin, CPA, ICD.D (représentante du Conseil de retraite depuis juin 2024)

Laura Newman, FCIA, FSA

Kevin Pyo, FSA, FCIA

Helen Redmond, BA (spécialisé) (depuis juin 2024)

Jacques Tremblay, FCIA, FSA, MAAA (président)

Joanne Wilson, BSc, MBA (représentante du Conseil de retraite jusqu'en juin 2024)

Comité d'investissement

Adam Buzanis, CFA

Cathy Carlin, CFA (depuis septembre 2023)

Doug Chau, CFA, PRM, CQF, M.Sc., PhD

Samantha Cleyn, CFA, MBA (depuis février 2024)

Andrew (Andy) Greene, MA, CIM, CAIA (président)

Lori Hall-Kimm (depuis septembre 2023)

Sean Macaulay, CFA

Deborah Ng, CFA, M. Finance

Katharine Preston, MBA, BEng (représentante du Conseil de retraite)

Steve Smith

Mary Anne Wiley, CFA (jusqu'en décembre 2023)

Kathleen Wylie, CFA

Soutien du personnel

David Dawrant, directeur, Administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux

Pasteur Alan Hall, directeur général, Services partagés

Derek Hurst, gestionnaire du fonds de retraite

Harry Li, directeur, Finances

Shenagh Rosa, gestionnaire, Conformité des retraites et Communications

Stefanie Uyesugi-Cooper, Participation des membres, Régimes de retraite et d'avantages sociaux

Le présent rapport s'adresse à vous, membres du régime de retraite. Il nous permet de rendre compte de la gestion des ressources que vous nous avez confiées. Nous mettons tout en œuvre pour continuer à mériter votre confiance.

Nous tenons à vous remercier pour vos loyaux services au sein de l'Église Unie comme au sein des ministères, organisations et communautés locales. Ensemble, nous partageons un engagement à célébrer la présence de Dieu, à vivre avec respect dans la Création, à aimer et à servir les autres, à rechercher la justice, à résister au mal et à proclamer Jésus.

Par souci d'économie de papier et de réduction des frais d'impression et d'envoi, le Rapport annuel du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada est disponible en ligne.

Pour tout commentaire ou toute question, veuillez communiquer avec :

Shenagh Rosa
Gestionnaire, Conformité des retraites et Communications
srosa@united-church.ca ou PensionBoard@united-church.ca

The United Church of Canada/L'Église Unie du Canada
Conception : Carina Cruz Domingues, Graphics and Print
La version française intégrale du rapport annuel est disponible en ligne à uccbenefits.ca.

Photo de couverture : Shenagh Rosa
Autres photos : Dreamstime.com. Tous les crédits figurent sur les photos.

Imprimé au Canada 240046

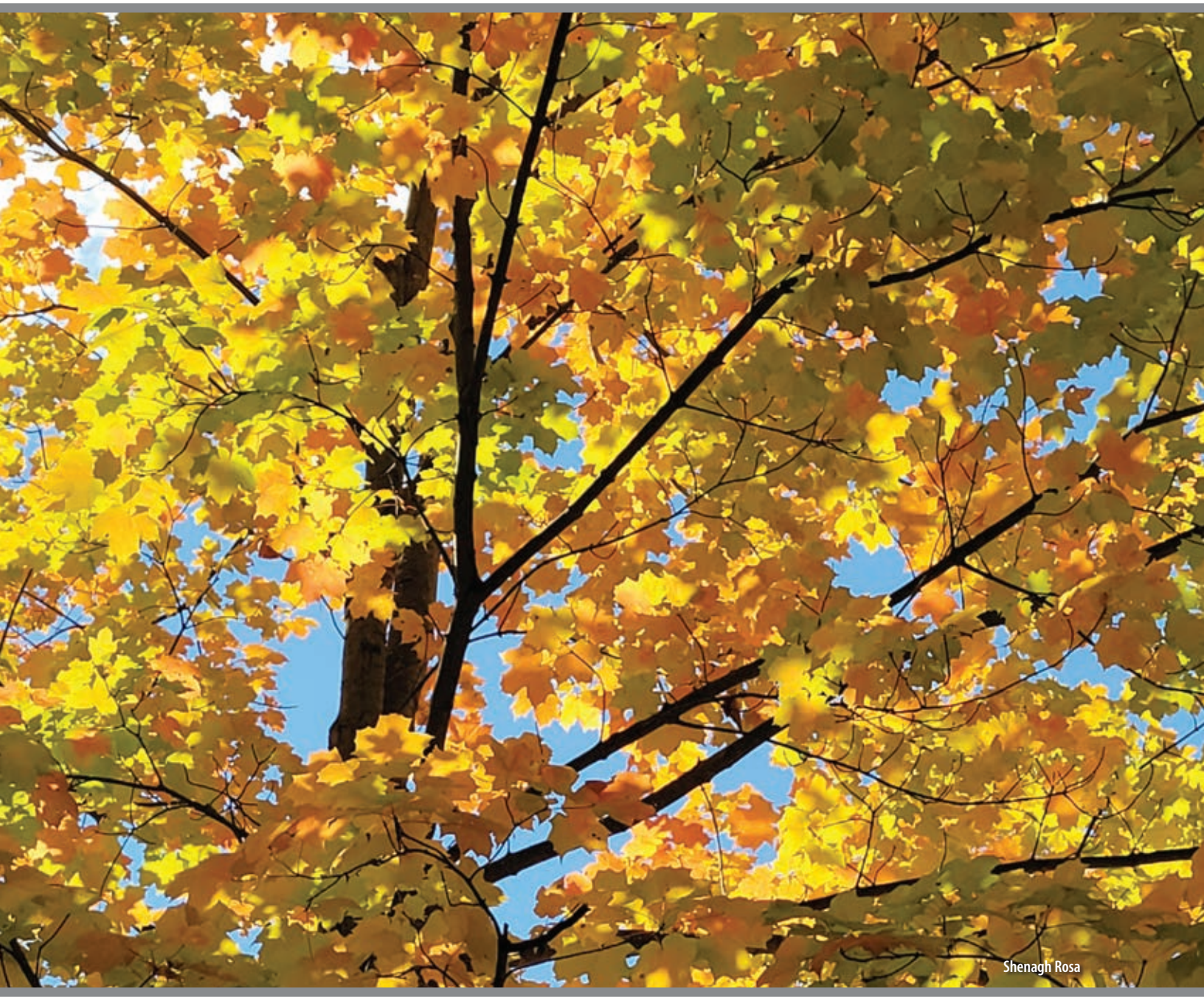
Shenagh Rosa